

(Container)



# Stampede\* EDF

## Herbicide agricole extrudé en poudre fluide pour post-levée

GROUPE	7	HERBICIDE
--------	---	-----------

POUR BLÉ DE PRINTEMPS (Y COMPRIS BLÉ DUR), ORGE, AVOINE, ALPISTE (POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES), LIN (N'employez pas sur de basses variétés d'acide linoléique) et PÂTURIN DES PRÉS

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Propanil 80 %

N° D'HOMOLOGATION 24055 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**WARNING**  **POISON**

**CAUSE DE GRAVES IRRITATIONS DE LA PEAU ET DES YEUX**

CONTENU NET: 3.5 kg

**Dow AgroSciences Canada Inc.**  
Suite 201, 1144 - 29 Avenue N.E.  
Calgary, Alberta  
T2E 7P1  
1-800-667-3852

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Cause de graves irritations de la peau et des yeux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection contre les produits chimiques, des lunettes de protection, un dispositif de protection respiratoire et des vêtements de protection lorsqu'on manipule ce produit. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter d'ingérer.

### **PREMIERS SOINS :**

**Emporter l'étiquette du contenant, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer avec beaucoup d'eau propre pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**En cas de contact avec la peau :** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation, faire appel à un médecin ou contacter un centre antipoison.

**En cas d'ingestion :** Ne pas faire vomir sauf si demandé par un professionnel de la santé compétent. Si la personne est consciente, lui faire boire deux verres d'eau et consulter un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Amener la personne à l'air frais. Consulter un médecin ou contacter un centre antipoison si des effets se produisent.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

Pour de plus amples renseignements, consulter la fiche signalétique du produit.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas laisser pénétrer les cours d'eau, étangs et les eaux d'irrigation. Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation hors des zones traitées. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation avant de l'utiliser à d'autres fins. Suivre la procédure de nettoyage indiquée pour les herbicides 2,4-D, MCPA et Refine Extra dans les manuels provinciaux de lutte contre les mauvaises herbes ou sur les étiquettes des fabricants.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer près des aliments pour animaux, des semences, des engrais ou des denrées alimentaires.

### **ÉLIMINATION**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHETEUR :** La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

(Booklet)



# Stampede\* EDF

**Herbicide agricole extrudé en poudre fluide pour post-levée**

GRUPE	7	HERBICIDE
-------	---	-----------

**POUR BLÉ DE PRINTEMPS (Y COMPRIS BLÉ DUR), ORGE, AVOINE, ALPISTE (POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES), LIN (N'employez pas sur de basses variétés d'acide linoléique) et PÂTURIN DES PRÉS**

USAGE AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : Propanil 80 %

N° D'HOMOLOGATION 24055 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**WARNING**  **POISON**

**CAUSE DE GRAVES IRRITATIONS DE LA PEAU ET DES YEUX**

CONTENU NET: 3.5 kg, 10 kg, 25 kg, 544 kg, et vrac

**Dow AgroSciences Canada Inc.**  
Suite 201, 1144 - 29 Avenue N.E.  
Calgary, Alberta  
T2E 7P1  
1-800-667-3852

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Cause de graves irritations de la peau et des yeux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Porter des gants de protection contre les produits chimiques, des lunettes de protection, un dispositif de protection respiratoire et des vêtements de protection lorsqu'on manipule ce produit. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter d'ingérer.

### **PREMIERS SOINS :**

**Emporter l'étiquette du contenant, ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer avec beaucoup d'eau propre pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

**En cas de contact avec la peau :** Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation, faire appel à un médecin ou contacter un centre antipoison.

**En cas d'ingestion :** ne pas faire vomir sauf si demandé par un professionnel de la santé compétent. Si la personne est consciente, lui faire boire deux verres d'eau et consulter un médecin ou communiquer avec un centre antipoison. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.

**En cas d'inhalation :** Amener la personne à l'air frais. Consulter un médecin ou contacter un centre antipoison si des effets se produisent.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

Pour de plus amples renseignements, consulter la fiche signalétique du produit.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas laisser pénétrer les cours d'eau, étangs et les eaux d'irrigation. Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation hors des zones traitées. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation avant de l'utiliser à d'autres fins. Suivre la procédure de nettoyage indiquée pour les herbicides 2,4-D, MCPA et Refine Extra dans les manuels provinciaux de lutte contre les mauvaises herbes ou sur les étiquettes des fabricants.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer près d'ailments pour animaux, des semences, des engrais ou des denrées alimentaires.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants Recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants Réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **INFORMATION GÉNÉRALE**

Stampede EDF est un herbicide pour post-levée utilisé pour le contrôle de la sétaire verte, de la sétaire glauque, et de certaines mauvaises herbes à feuilles larges ainsi que la suppression de la sétaire verte dans le pâturin des prés.

### **PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION**

- ATTENTION : Ne pas utiliser les cultures traitées pour le pâturage ou comme fourrage. Les données sont insuffisantes pour permettre cet emploi.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.

### **Mélanges en réservoir**

Ne pas appliquer ce produit avec tout additif, pesticide ou fertilisant autres que ceux qui sont précisément recommandés sur cette étiquette.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

### **MODE D'EMPLOI**

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UN CONTRÔLE IRRÉGULIER DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

**Stampede EDF** peut être utilisé sur les cultures suivantes :

Blé de printemps (y compris blé dur, blé de printemps des prairies et blé vitreux roux de printemps).

Orge.

Avoine.

Alpiste (pour la production de semences) et lin. (Ne pas appliquer sur les variétés à faible teneur en acide linoléique).

Pâturin des prés (semis et production de semences établie)

**Stampede EDF** - pour un bon contrôle de la sétaire, l'herbicide STAMPEDE EDF doit être mélangé en réservoir à un des herbicides suivants : 2,4-D, MCPA ou Refine Extra et un agent tensio-actif. Pour connaître les taux spécifiques pour le mélange, consulter le tableau de taux de mélange du STAMPEDE EDF.

### **Mauvaises herbes contrôlées**

TABLEAU A. Stampede EDF mélangé en réservoir à l'herbicide MCPA ester ou amine :

Sétaire verte

Sétaire glauque

Renouée liseron

Renouée

Amarante à racine rouge

Tabouret des champs<sup>†</sup>

Moutarde des champs

Sarrasin de Tartarie

Renouée persicaire

Chénopode blanc

Bourse à pasteur<sup>†</sup>

Canola adventice

Kochia<sup>†</sup>

Bardanette épineuse<sup>†</sup>

Sagesse-des-chirurgiens<sup>†</sup>

TABLEAU B. Stampede EDF mélangé en réservoir à l'herbicide 2,4-D ester ou amine :

Sétaire verte		
Sétaire glauque		
Soude roulante	Petite bardane <sup>†</sup>	Radis sauvage
Tournesol (annuel)	Salsifis majeur <sup>†</sup>	Mélicot
Plantain	Laitue épineuse	Lampourde glouteron
Ansérine de Russie	Bourse à pasteur <sup>†</sup>	Sagesse-des-chirurgiens <sup>†</sup>
Renouée liseron	Sarrasin de Tartarie	Canola adventice
Renouée	Renouée persicaire	Kochia <sup>†</sup>
Amarante à racine rouge	Chénopode blanc	Bardanette épineuse <sup>†</sup>
Tabouret des champs <sup>†</sup>	Moutarde des champs	
Crépis de toits <sup>†</sup>		

<sup>†</sup> aux stades de semis ou de rosette

TABLEAU C. Stampede EDF mélangé en réservoir à l'herbicide Refine Extra et un agent tensio-actif :

Sétaire verte		
Sétaire glauque		
Renouée liseron	Canola adventice	Soude roulante
Stellaire	Kochia	Renouée
Ortie royale	Chénopode blanc	Tabouret des champs
Moutarde des champs		Amarante à racine rouge

Se référer à l'étiquette du Refine Extra pour les mauvaises herbes contrôlées

TABLEAU D. Stampede EDF utilisé seul :

Suppression de la sétaire verte dans le pâturin des prés

### Mode d'application

Taux de mélange de l'herbicide :

Pour la sétaire, voir le tableau de taux de mélange.

Stade de croissance

1. Effectuer l'application du mélange en réservoir lorsque la sétaire verte ou glauque a de 1 à 3 feuilles et mesure moins de 2,5 cm (1 po).
2. En cas de sécheresse, effectuer l'application lorsque la sétaire verte ou glauque a de 1 à 3 feuilles et mesure moins de 2,5 cm (1 po).
3. Effectuer l'application du mélange en réservoir lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges susceptibles ont de 1 à 4 feuilles.
4. Le traitement ne permettra pas de contrôler la sétaire verte ou glauque et les mauvaises herbes à feuilles larges émergeant après l'application.

Mélange du Stampede EDF

1. Utiliser 100 L d'eau/ha (9 gal/ac) pour un pulvérisateur tracté et 150 L d'eau/ha (13 gal/ac) pour un flotteur.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau jusqu'à la moitié (½) du volume total de solution de pulvérisation requis puis commencer à agiter.
3. Ajouter lentement l'herbicide Stampede EDF puis les autres ingrédients du mélange pendant que le réservoir se remplit. Ajouter l'agent tensio-actif en dernier, le cas échéant.
4. Permettre à chaque ingrédient de se mêler à la solution avant d'ajouter le suivant et continuer à agiter pendant la pulvérisation.
5. L'eau de pulvérisation doit être propre et d'une température minimum de 8 °C (46 °F) lorsque mélangée.

## Équipement

1. Appliquer l'herbicide Stampede EDF avec un pulvérisateur tracté bien calibré.
2. Choisir un filtre de 50 mesh (pour les buses et les tamis).
3. Utiliser 100 L d'eau/ha (9 gal/ac) à une pression de 275 kPa (40 p.s.i.).
4. Utiliser des buses à jet plat (telles que Tee Jet 6502 or 8002, LF-2-65<sup>0</sup> ou LF-2-80<sup>0</sup>, etc.).
5. Vider et rincer à fond le réservoir de pulvérisation après l'application et avant de s'en servir avec d'autres produits chimiques agricoles.
6. Les flotteurs munis de buses à miroir peuvent servir à l'application de Stampede EDF.
  - a. Utiliser 150 L d'eau/ha (13 gal/ac).
  - b. Les buses doivent être espacées de façon que la répartition de la pulvérisation est complète.
7. L'application par Spray Coupe n'est pas recommandée.

**Tableau de taux de mélange du Stampede EDF**Un sac de 10 Kg (22 lb) de **Stampede EDF** permet de traiter 8 ha (20 ac).

<b>CULTURE : BLÉ (CPS, HEURES)<sup>a</sup></b>			
TAUX DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR	HERBICIDE	Par hectare	Par acre
<b>Mélange en réservoir de Stampede EDF et de MCPA ou de 2,4-D ou Refine Extra avec agent tensio-actif</b>	Stampede EDF	1,25 Kg	1,1 lb
	MCPA ester 500	0,80 L	11,4 oz
	MCPA amine 500	0,80 L	11,4 oz
	2,4-D ester 600 <sup>b</sup>	0,67 - 1,0 L <sup>b</sup>	9,5 - 14,2 oz <sup>b</sup>
	2,4-D amine 500	0,80 L	11,4 oz
	Refine Extra <sup>c</sup>	20 g	0,02 lb
STADE DES CULTURES	Stade 2 à 5 feuilles pour MCPA et Refine Extra Stade 3 à 5 feuilles pour 2,4-D		
MAUVAISES HERBES VULNÉRABLES	Voir tableaux A, B ou C pour connaître les mauvaises herbes contrôlées.		
<b>CULTURE : BLÉ DUR</b>			
TAUX DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR	HERBICIDE	Par hectare	Par acre
<b>Mélange en réservoir de Stampede EDF et de MCPA ou de 2,4-D ou Refine Extra avec agent tensio-actif</b>	Stampede EDF	1,25 Kg	1,1 lb
	MCPA ester 500	0.56 L	8,0 oz
	2,4-D ester 600 <sup>b</sup>	0.67-1.0L <sup>b</sup>	9.5 - 14.2oz <sup>b</sup>
	2,4-D amine 500	0.80 L	11.4 oz
		Refine Extra <sup>c</sup>	20 g
STADE DES CULTURES	Stade 2 à 5 feuilles pour MCPA et Refine Extra Stade 3 à 5 feuilles pour 2,4-D		
MAUVAISES HERBES VULNÉRABLES	Voir tableaux A, B ou C pour connaître les mauvaises herbes contrôlées.		



<b>CULTURE : ORGE, AVOINE, ALPISTE, LIN</b> (N'employez pas sur de basses variétés d'acide linoléique)			
TAUX DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR	HERBICIDE	Par hectare	Par acre
<b>Mélange en réservoir de Stampede EDF et de MCPA ester ou Refine Extra avec agent tensio-actif (le mélange en réservoir avec Extra ne doit être utilisé que sur l'orge et l'avoine seulement)</b>	Stampede EDF	1,25 Kg	1,1 lb
	MCPA ester 500	0,56L	8,0 oz
	Refine Extra <sup>c</sup> (Orge et avoine seulement)	20 g	0,02 lb
STADE DES CULTURES	Orge et avoine - stade 2 à 5 feuilles, Alpiste - stade 2 à 4 feuilles, Lin - stade 5 à 12 cm (2-5 pouces) de haut		
MAUVAISES HERBES VULNÉRABLES	Voir tableaux A ou C pour connaître les mauvaises herbes contrôlées.		
<b>CULTURE : PÂTURIN DES PRÉS</b> - semis et production de semences établie			
	HERBICIDE	Par hectare	Par acre
	<b>Stampede EDF</b>	<b>1,25 Kg</b>	<b>1,1 lb</b>
MAUVAISES HERBES VULNÉRABLES	Sétaire verte (Suppression seulement)		

- a. Canada - blé de printemps des prairies et blé vitreux roux de printemps.
- b. Note : Il est possible que le taux de 400 g a.i.(5,7 oz/ingrédient actif par acre) de 2,4-D par hectare dans le mélange de pulvérisation n'assure pas un contrôle adéquat de toutes les mauvaises herbes indiquées. Se référer à l'étiquette du 2,4-D.
- c. Utiliser 0,2 % v/v de Companion\* Spray Adjuvant, Agral<sup>1</sup> 90, Citowett<sup>3</sup> Plus ou Ag-Surf<sup>2</sup>.

### Renseignements sur les cultures

#### Tolérance des cultures

1. L'herbicide Stampede EDF peut causer un jaunissement ou un brunissement temporaires des pointes au blé, à l'orge, à l'avoine, à l'alpiste et au lin de 2 à 5 jours après l'application.
2. Ces effets sont temporaires et disparaissent habituellement entre 10 à 14 jours après l'application.
3. Les nouvelles feuilles auront une couleur verte normale.
4. L'application de Stampede EDF dans des conditions de croissance défavorables peut entraîner des dommages supplémentaires aux cultures et un lent regain.
5. Stampede EDF ne doit pas être appliqué sur les cultures soumises à un stress de croissance causé par des conditions telles que les suivantes : vent, sécheresse, inondation, taux de sel élevé, dommages causés par la grêle, maladie ou températures extrêmes. (Voir les renseignements portant sur la température pour plus de renseignements sur la tolérance des cultures).

#### Température

1. Pluie : Une pluie de faible intensité une heure après l'application ne nuira pas au contrôle des mauvaises herbes. Une pluie abondante de 25 mm (1 po) ou plus, dans les 4 heures suivant l'application, peut nuire au contrôle.
2. Température:
  - a. Appliquer le Stampede EDF seulement lorsque les températures quotidiennes dépassent 15 °C (59 °F) ou sont au-dessous de 30 °C (86 °F).

#### Humidité du sol :

1. Le contrôle des mauvaises herbes et la tolérance des cultures sont meilleures lorsque l'humidité est suffisante et favorise une croissance active.
2. Dans des conditions sèches, appliquer le Stampede EDF plus tôt, lorsque la sétaine verte est au stade 1 à 3 feuilles. Le Stampede EDF peut être moins actif en cas de temps sec prolongé.

#### Humidité

1. Si la température du jour dépasse 25 °C (77 °F) et que l'humidité relative est élevée, n'effectuer l'application que tôt le matin ou le soir.

#### Gel :

1. Ne pas appliquer le Stampede EDF si du gel est prévu dans les 24 heures ; ne pas appliquer le Stampede EDF sur une culture endommagée par le gel avant qu'elle ne soit complètement rétablie.

#### **Compatibilité du Stampede EDF avec d'autres produits chimiques**

Toujours suivre les recommandations des étiquettes de produits chimiques agricoles mélangés au Stampede EDF.

#### PESTICIDES APPLIQUÉS EN POST-LEVÉE

##### Herbicides

1. Si d'autres herbicides sont requis, un herbicide pour folle-avoine de post-levée par exemple, permettra un intervalle de 3 jours entre l'application de Stampede EDF et des autres herbicides.

##### Insecticides

1. De graves dommages aux cultures peuvent survenir en cas d'applications (mélanges en réservoir ou séparés) d'herbicide Stampede EDF et de certains insecticides dans la même année de récolte, c.-à-d. SEVIN (carbaryl), parathion méthyl ou GUTHION.
2. Si un insecticide foliaire est requis :
  - a. DECIS (deltaméthrine) peut être appliqué n'importe quand avant ou après une application de Stampede EDF ou en mélange en réservoir avec Stampede EDF. Consulter l'étiquette de l'insecticide DECIS pour connaître le taux d'application et autres directives.
  - b. FURADAN (carbofuran) peut être appliqué sur le blé 5 jours ou plus après une application de Stampede EDF, ou 10 jours après une application de Stampede EDF sur l'orge.
  - c. CYGON (diméthoate) ou MALATHION peut être appliqué 14 jours après une application de Stampede EDF.
  - d. Aucun autre insecticide n'est enregistrée pour utilisation foliaire la même où l'herbicide Stampede EDF est appliqué.

#### Fertilisants et adjuvants

1. Ne pas mélanger en réservoir l'herbicide Stampede EDF et des fertilisants pour application foliaire. N'utiliser des agents tensio-actifs qu'avec des mélanges en réservoir de Stampede EDF et Refine Extra.

#### PESTICIDES DE SOL

##### Herbicides

Les cultures subiront des dommages si l'herbicide Stampede EDF est appliqué sur des sols contenant des résidus d'atrazine. Le taux de dégradation de l'atrazine est lent et peut varier selon l'année et le lieu. Des conditions environnementales comme une température sèche et élevée augmente la durée des résidus d'atrazine dans le sol. **NE PAS APPLIQUER Stampede EDF SUR UNE CULTURE SITUÉE DANS UN CHAMP OÙ L'ON SOUPÇONNE LA PRÉSENCE DE RÉSIDUS D'ATRAZINE.** En cas de doute, obtenir une analyse du sol afin de confirmer l'absence de tout résidu d'atrazine.

##### Insecticides

1. Ne pas appliquer le Stampede EDF sur des cultures situées sur un champ qui a été traité avec des insecticides organosphorés de sol (DISYSTON, THIMET, COUNTER, etc.) dans la même année de récolte ou l'année précédente.

##### Traitement des semences

1. Les cultures issues de semences protégées par un insecticide/fongicide à double usage peuvent être traitées au Stampede EDF.

#### **ÉNONCÉS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance à Stampede EDF, herbicide du groupe 7. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Stampede EDF et à d'autres herbicides du groupe 7. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le Stampede EDF ou les herbicides du même groupe 7 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à [www.dowagro.ca](http://www.dowagro.ca).

**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHETEUR :** La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit, et accepte celui-ci à cette condition.

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

<sup>1</sup> AGRAL 90 est une marque de commerce de Syngenta Company

<sup>2</sup> AGSURF est une marque de commerce de Interprovincial Cooperative Limited

<sup>3</sup> CITOWETT PLUS est une marque de commerce de BASF Canada Inc.

<sup>4</sup> COUNTER est une marque de commerce de BASF Canada Inc.

<sup>5</sup> CYGON i est une marque de commerce de BASF Canada Inc.

<sup>6</sup> DECIS est une marque de commerce déposée de Roussel Uclaf.

<sup>7</sup> DI-SYSTON est une marque de commerce déposée de Miles Limited.

<sup>8</sup> FURADAN est une marque de commerce déposée de Miles Limited.

<sup>9</sup> GUTHION est une marque de commerce déposée de Miles Limited.

<sup>10</sup> MALATHION est une marque de commerce de BASF Canada Inc.

<sup>11</sup> REFINE EXTRA est une marque de commerce de E.I. Dupont de Nemours and Co.

<sup>12</sup> SEVIN est une marque de commerce déposée de Rhone-Poulenc Ag Co.

<sup>13</sup> THIMET est une marque de commerce de BASF Canada Inc

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )